

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 septembre 2021

## PRÉSENTS :

Madame Florence VANHILLE, Maire

Monsieur Johnny DECOSTER – Madame Pascale DESFRENNES - Monsieur Jean-Noël VANVINCQ – Madame Béatrice LEMPEREUR – Adjointes au Maire,

Monsieur Régis SCHOONHEERE – Monsieur Bruno DIMPRES - Madame Isabelle DEVULDER - Monsieur Fabrice POCHOLLE – Madame Fabienne DELANSAY -Monsieur Thierry WALLYN – Madame DELORRIER Delphine – Madame Amandine DEBEUSSCHER – Monsieur Charles VERHEGGE - Madame Marie BOUCHERY – Madame Vanessa FINANCE - Monsieur David FERYN, Conseillers Municipaux

## EXCUSÉS :

Madame Mary LECOINTRE donne pouvoir à Béatrice LEMPEREUR – Monsieur Bruno PRUVOST.

Monsieur Charles VERHEGGE a été nommé secrétaire.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h00.

Marie BOUCHERY relève une coquille au paragraphe 5 du procès-verbal de la réunion du 15 juin 2021. En effet, il est écrit « service enfance jeunesse » au lieu de « proxiservice ».

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

## **2021.03.01 - ECOLE – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA CUD AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE – GRATUITE DES TRANSPORTS ET DES DROITS D'ENTREE DES ECOLIERS DANS LES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES**

Madame DESFRENNES, Adjointe déléguée à l'éducation, expose : « Par délibération en date du 22 juin 2006, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé, au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire, de participer aux charges liées au fonctionnement des écoles de ses communes membres.

La finalité de cette participation est d'inciter et de favoriser l'accès de tous les écoliers de l'agglomération aux équipements communautaires à vocation pédagogique, à savoir le palais de l'univers et des sciences, le parc zoologique, le golf public, le musée portuaire, le centre d'information sur le développement durable, la patinoire et la Halle aux sucres sans que cette initiative n'ait d'incidence financière pour les communes membres.

Pour ce faire, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé de verser aux communes un fonds de concours, sur le fondement de l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont le montant permet d'assurer pour les communes tant la gratuité totale du transport des écoliers de l'agglomération vers les équipements communautaires susvisés que la gratuité totale, pour les écoliers, des droits d'entrée dans ces équipements.

Jusqu'en 2009, les fonds de concours étaient sollicités et versés après la clôture de l'exercice budgétaire, ce qui était susceptible de poser des problèmes de trésorerie pour certaines communes. Pour pallier ces difficultés, depuis 2010, ils le sont désormais au cours de l'exercice concerné.

En ce qui concerne notre commune, ce fonds de concours prendra en charge les frais de transports et entrées dans les équipements communautaires durant le temps scolaire. Le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement supportées au titre de l'année 2022 pour le transport et le droit d'accès des écoliers de l'agglomération aux équipements communautaires, s'élève à 5 000 Euros TTC.

Dans ce cadre, conformément à l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de solliciter la Communauté Urbaine de Dunkerque quant à l'octroi d'un fonds de concours correspondant à ce montant maximum prévisionnel.

Le versement d'un premier acompte pourra ainsi intervenir immédiatement, dès la signature de la convention afférente, et le solde, ajusté à due concurrence du montant total des dépenses réellement acquittées, sera versé dès la fin de l'exercice. »

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la présente délibération.**

### **2021.03.02 - ECOLE – DISPOSITIF ATELIERS LINGUISTIQUES ANNEE SCOLAIRE 2021-2022**

Madame DESFRENNES expose à l'Assemblée qu'afin de donner aux enfants du territoire les meilleures chances pour l'avenir, la Communauté Urbaine de DUNKERQUE a décidé, par délibération en date du 15 octobre 2015, de développer l'apprentissage de l'anglais et du néerlandais sur le périmètre communautaire, en proposant à ses communes membres des ateliers linguistiques pour les enfants pouvant s'intégrer sur les temps périscolaires.

Dans le dispositif mis en œuvre, la Maison de l'Europe recrute les animateurs qui assurent l'encadrement des enfants. La Communauté Urbaine de DUNKERQUE prend en charge le coût des intervenants dans la limite de 35 euros/heure. La prestation est de 40,00€ de l'heure net.

Conformément à l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient en conséquence de solliciter, par la présente délibération, un fond de concours d'un montant de 3 780 € (36 semaines de cours X 3 heures (2 groupes de 1h30 souhaitées X 35 €).

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la présente délibération.**

### **2021.03.03 - MISE EN PLACE DU CTG**

Madame le Maire prend la parole : « Jusqu'à présent nous avons un contrat appelé Contrat Enfance Jeunesse qui nous permettait d'avoir des prestations de la CAF sur les actions menées vis-à-vis de l'enfance, la petite enfance ou la jeunesse (Périscolaire, voyages, formation BAFA, encadrement à la pause méridienne, Centre de loisir etc...).

Ce contrat arrivant à terme au 31 décembre 2022 et n'étant pas reconductible car s'agissant d'un contrat qui durait depuis au moins 20 ans.

La CAF a proposé de travailler sur le Contrat Territorial Global qui porte sur les territoires et non pas uniquement sur la commune. Dans un premier temps, ce contrat devait porter sur l'ensemble de la communauté urbaine de Dunkerque mais au regard des disparités des communes, il a été préférable de faire un contrat sur le territoire proche de chaque commune et c'est pour ça que l'on vise un contrat s'établissant sur les communes de Bray-Dunes, Ghyselde, Coudekerque, Tétéghem, Leffrinckoucke et Zuydcoote.

Ce contrat a pour but de mettre en place des orientations stratégiques, de faire un diagnostic pour obtenir des objectifs par rapport au constat réalisé dans le diagnostic et il est nécessaire de le signer pour suppléer au contrat enfance jeunesse puisque l'ensemble des prestations proposées par ce dernier sera repris par ce contrat.

Ces 2 contrats peuvent se superposer pendant un an puisque je vous propose de le signer au 31 décembre 2021.

La différence concrète entre ces 2 contrats est qu'aujourd'hui les financements de la CAF seront directement versés aux gestionnaires des prestations, en l'occurrence pour la commune il s'agit de Proxiservices. C'était une des raisons qui ont justifié que l'on choisisse Proxiservices car en termes de gestion comptable leurs finances étaient saines et cela avait de l'importance vis-à-vis de la CAF. »

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la présente délibération.**

### **2021.03.04 - CHARTE POUR UNE SIGNALÉTIQUE BILINGUE ET LA PROMOTION DU BILINGUISME « OUI AU FLAMAND »**

Madame le Maire présente la délibération : « Je vous propose une action innovante pour notre territoire du littoral et qui existe déjà sur beaucoup de communes en Flandres intérieure. Il s'agit de la signature d'une charte avec l'association ANVT

qui propose de nous financer à titre de 1000€ par an maximum un certain nombre d'actions en faveur de la promotion du bilinguisme français/flamand et notamment des plaques d'entrée de village et de rues.  
L'association a une liste de 40 actions parmi lesquelles nous devons en choisir au minimum 4 pour pouvoir signer la charte. »

Madame le Maire propose donc à l'assemblée :

- D'émettre un avis favorable à la signature de la charte pour une signalétique bilingue et la promotion du bilinguisme avec l'Institut de la Langue Régionale Flamande,
- De désigner Monsieur Bruno PRUVOST, Adjoint au maire, et le Directeur Général des Services comme référents,
- De viser le niveau de label 1 et de retenir les 4 actions suivantes :
  - Mise en place de panneaux bilingues aux entrées et sorties de la commune,
  - Mise en place de plaques de rue bilingues sur l'ensemble des voies,
  - Participer à la campagne annuelle de promotion des cours de flamand pour adultes,
  - Missionner l'Institut de la Langue régionale Flamande pour la réalisation d'une étude toponymique de la commune visant à mettre en valeur les noms des lieux flamands notamment en respectant leur orthographe,
- De prévoir la réalisation de ces actions sur la durée du mandat, soit pour une date maximale en avril 2026

Bruno DIMPRE intervient pour indiquer « J'ai eu l'occasion de travailler avec eux lorsque j'étais à Bergues et c'est une association sérieuse. On pourrait craindre un peu de nationalisme alors qu'avec cette association il n'y a aucune crainte à avoir ».

Madame le Maire répond qu'elle était justement attentive à cela, au fait que cette association ne soit pas financée par un mouvement nationaliste.

Madame FINANCE fait part de son incompréhension car dans la délibération c'est noté Institut de la langue régionale flamande mais Madame le Maire et Monsieur DIMPRE parlent d'une association.

Madame le Maire répond que cette association se nomme Institut de la langue régionale flamande en français pour Akademie voor Nuuze Vlaemsche Tael.

Par ailleurs, Madame le Maire rappelle qu'il y a 40 actions, dont certaines plus difficiles à mener. Ainsi, celles proposées ne demandent que peu d'investissement sachant que les 2 premières sont quasiment obligatoires. Par ailleurs, Madame le Maire précise qu'il est tout à fait possible d'évoluer dans le cadre du partenariat et mettre en place plus d'actions par exemple la traduction des panneaux touristiques en flamand.

Madame FINANCE souhaiterait avoir le lien vers le site internet de l'association.

Madame le Maire répond que le site internet est anvt.org et que les documents reçus par la commune seront scannés et leurs seront diffusés.

Monsieur POCHOLLE interroge sur les raisons qui ont poussé aux choix de ces 4 actions, ce à quoi Madame le Maire indique qu'il faut démarrer modestement.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la présente délibération.**

## **2021.03.05 - RH – CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT – CONTRAT DE PROJET**

Madame le Maire rappelle que l'Etat a proposé un plan de relance il y a quelques mois visant à aider les collectivités à réduire la fracture numérique auprès de leurs administrés. Ainsi, il était possible d'obtenir le financement par l'Etat d'un agent pendant 2 ans. Madame le Maire précise que la Commune de Zuydcoote s'est positionnée pour obtenir un poste de conseiller numérique. Beaucoup de demandes ont été recensées par la communauté urbaine de dunkerque qui s'est chargée de porter les demandes auprès de l'Etat et seuls 3 postes ont été offerts sur l'ensemble de la communauté urbaine de dunkerque.

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'un recrutement en surcroît d'effectif mais financé à 100% par l'Etat et que cet agent sera essentiellement à disposition des administrés pour les aider dans leurs démarches numériques, entre autres actions touchant au numérique. Par ailleurs, l'agent bénéficiera de formations proposées par l'Etat.

Madame FINANCE demande si le recrutement est fait par la mairie et s'il s'agit d'un poste à plein temps.

Madame le Maire répond que le recrutement est bien fait par la Mairie, que le poste est un temps plein et qu'il est déjà pourvu.

Madame FINANCE demande : « Est-ce qu'il y a eu une communication auprès des administrés ? », ce à quoi Madame le Maire répond : « Non pas encore, il convient de lui laisser le temps de prendre son poste, de faire des formations et nous devons également investir dans du matériel, notamment un ordinateur portable pour lui permettre de d'accueillir les administrés souhaitant, par exemple, être accompagnés dans leurs déclarations CAF, ou autres, dans un lieu plus intime que l'accueil de la mairie. »

Enfin, Madame le Maire précise qu'il existe déjà une association « CLICK AND TICK » dont le domaine d'intervention se rapproche des missions du conseiller numérique mais que l'idée est de créer une complémentarité entre les 2.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la présente délibération.**

### **2021.03.06 - RH – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Madame le Maire expose : « Comme je vous l'ai dit en préambule, nous accueillons Vincent RAMET au 1<sup>er</sup> octobre et Aurélie THOORIS a quitté nos effectifs le 15 août. Ces derniers n'ayant pas le même grade dans la fonction publique, il convient d'ajuster notre tableau des effectifs en supprimant le poste de Rédacteur Principal et en ouvrant un poste de rédacteur. Par ailleurs, il est nécessaire de mettre à jour notre tableau en fonction des derniers recrutements. »

Monsieur DIMPRES interroge sur les dates qui sont similaires.

MLM confirme qu'il y a bien une coquille puisqu'il s'agit du tableau proposé au 14 septembre 2021.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la présente délibération.**

### **2021.03.07 - RH – RIFSEEP – MODIFICATION DES MONTANTS MAXIMA**

Madame le Maire rappelle ce qu'est le RIFSEEP et notamment sa décomposition en IFSE et en CIA puis expose : « Nous avons délibéré sur le sujet dans des montants trop restreints pour nous permettre d'avoir suffisamment de latitude, si bien que nous nous retrouvons coincés par ces montants. Je vous propose donc de revoir les montants pour les indexer à ceux utilisés par l'Etat mais je souhaite préciser que ce ne sont pas les montants appliqués aujourd'hui pour notre personnel. »

Vanessa FINANCE : « On augmente mais nous n'avons pas les anciens taux. Lors d'une prochaine délibération pourrions nous avoir un rappel des montants précédemment votés ? »

Madame le Maire précise qu'à l'avenir les taux précédemment votés seront rappelés aux élus.

Vanessa FINANCE : Ce sont des primes qui ne sont pas octroyées automatiquement ?

Madame le Maire : « L'IFSE est mensualisée, les agents retrouvent le même montant tous les mois sur leur fiche de paie et ce montant dépend des missions exercées, le CIA est quant à lui versé annuellement, n'est pas obligatoire et son montant est fixé après un entretien annuel. »

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la présente délibération.**

### **2021.03.08 - CIMETIERE – CREATION D'UN TARIF VENTE CAVEAU NEUF**

Madame le Maire explique qu'une grande partie du cimetière est réservée aux indigents.

« Avec la proximité de l'hôpital maritime, le cimetière de Zuydcoote est amené à accueillir des personnes sans ressources qui doivent tout de même être enterrées dans des conditions dignes et sont regroupées dans un secteur appelé le secteur des indigents. Au fil des années, il a été constaté que ce secteur était surdimensionné par rapport aux besoins réels d'emplacements.

De plus, ces derniers temps des efforts ont été réalisés par municipalité pour embellir le cimetière en le végétalisant notamment mais la dimension de ce secteur rend la réalisation de cette initiative difficile. Il a donc été décidé de réduire ce secteur et de proposer, sur la partie inutilisée, des concessions préfabriquées pour les personnes de Zuydcoote ce qui permet d'éviter la perte de place pour la commune et de réduire les coûts pour nos concitoyens.

Ainsi, je vous propose de faire installer 18 caveaux par la commune et de proposer à la vente aux habitants de Zuydcoote à un prix raisonnable, à savoir 1 300€.

Charles VERHEGGE : « Ces caveaux sont-ils réservés aux Zuydcootois ? »

Madame le Maire : « Non ce n'est pas réservé aux habitants mais une grande majorité des personnes souhaitant se faire enterrer à Zuydcoote sont Zuydcootois. »

Bruno DIMPRE : « Les concession sont-elles sur une durée limitée ? »

Madame le Maire : « Depuis quelques années, la concession à perpétuité a été supprimée au profit de durées allant de 30 à 50 ans. »

Delphine DELORIER : « Comment sera décidée l'attribution ? Sur la base des revenus des gens ? »

Madame le Maire : « Il y a une faible demande sur Zuydcoote et nous ne pouvons malheureusement pas solliciter les revenus pour attribuer. »

Amandine DEBEUSSCHER : « Une communication aux habitants sera-t-elle faite ? »

Madame le Maire : « Lorsque nous aurons implanter les caveaux, nous réfléchirons à la communication, l'idée étant d'éviter la ruée. »

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la présente délibération.**

#### **2021.03.09 - URBANISME – REGULARISATION PARCELLES – RUE JULES FERRY**

Madame le Maire explique que « Lors de la vente d'une de la maison située sur la parcelle AD 32, le notaire a constaté que le fond du jardin appartenait à la commune. Il nous a donc interpellé afin de régulariser la situation en droits. En faisant davantage de recherches, nous avons constaté que cela n'était pas seulement circonscrit à cette parcelle mais impactait également les parcelles voisines. Cette situation existait depuis bien plus de 30 ans.

Cette parcelle est d'une contenance de 122m<sup>2</sup>.

A cet égard, nous vous proposons de rétrocéder gracieusement aux riverains ce terrain dont ils jouissent depuis plusieurs décennies. »

Fabrice POCHOLLE : « Cette rétrocession revêt-elle un caractère obligatoire ? »

Madame le Maire : « Au-delà de 30 ans d'usage, ils pourraient justifier d'un droit de propriété sous certaines conditions mais il n'y a pas de caractère obligatoire pour la commune. »

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la présente délibération.**

#### **2021.03.10 - URBANISME – PLUiHD**

Madame le Maire expose « Au mois de Mars 2016, le conseil communautaire a voté la révision du Plan Local d'Urbanisme communautaire, un chantier s'est donc ouvert pour travailler sur ce sujet. Il a été décidé d'intégrer à ce PLU, les volets habitat et déplacement. Un travail a été réalisé pendant plusieurs années sur la base des objectifs suivants :

- Promouvoir l'attractivité du territoire,
- Promouvoir une agglomération vertueuse,
- Innover pour l'emploi.

Le 7 février 2019, le conseil communautaire a fait un arrêt de projet considérant que le projet était finalisé. A la suite de cet arrêt de projet, les communes ont été consultées ainsi que les organismes et divers administrations intéressés que ce soit au niveau de l'Etat, de la région ou du département. Lors de sa consultation l'Etat a considéré qu'il y avait des améliorations à apporter et a donc émis un avis défavorable. Ainsi, la communauté urbaine a revu sa copie et c'est donc un nouveau projet de PLUiHD légèrement modifié qui nous est proposé aujourd'hui suite au vote positif de l'arrêt de projet par le conseil communautaire en juillet dernier. Pour ce qui concerne Zuydcoote, la seule modification réside dans l'entourage précis des habitations de l'allée du Docteur Jeanne Nigoul au lieu de la création d'une enclave urbaine au milieu du site classé comme présentée dans le précédent projet. Il n'y a pas d'autres modifications importantes. Pour rappel, depuis le premier projet, il avait été proposé de limiter la hauteur des construction Rue de Valenciennes et Rue de Wattrelos à 9 mètres. »

Vanessa FINANCE : « Je n'ai pas vu le PLUiHD mais est ce qu'il y a des spécificités sur chaque commune ? »

Madame le Maire : « Oui, il y a un règlement global et après une traduction spécifique par commune. Ces traductions se font forcément à la suite d'arbitrage car chaque commune veut porter son projet et cela entraîne des consommations foncières très importantes et il a fallu les réduire. »

Vanessa FINANCE : « Nous, les habitants, on peut retrouver le nouveau document sur le site de la communauté urbaine ? »

Madame le Maire : « Ce projet malheureusement non. C'est un document très lourd. »

Vanessa FINANCE : « On nous demande de voter un document qu'on ne peut pas voir. »

Madame le Maire : « En effet, ce document est difficile à voir et difficilement lisible, c'est pourquoi nous avons souhaité vous en projeter l'essence sur la base des cartes les plus parlantes ».

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la présente délibération.**

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Johnny DECOSTER fait un point d'information sur les travaux de l'Eglise qui ont commencé début septembre expliquant que ces travaux concernent la toiture, l'isolation par l'intérieur, le faux-plafond et un embellissement intérieur. Il en profite pour faire un appel aux bonnes volontés pour le nettoyage une fois les travaux finis. Il poursuit son intervention en précisant que les travaux de démolition du bâtiment face à la mairie ne devraient plus tarder, Madame le Maire précisant qu'elle a un rendez-vous dans la semaine avec un représentant de Flandres Opales Habitat. Enfin, il informe qu'une réunion se tiendra le 21 septembre sur le projet d'équipement communal, la réunion ne présentant pas l'architecture du bâtiment mais servant à la définition des besoins en fonction des propositions de l'aide à maîtrise d'ouvrage MP Conseil.

Vanessa FINANCE : « Les enseignants de l'école seront ils présents ou associés à la démarche ? »

Madame le Maire : « J'ai demandé qu'il y ait au moins un représentant par utilisateur : Ecole, Personnel, etc... ».

Madame le Maire tient à remercier les personnes ayant œuvré à la mise en décoration de l'école. Cette décoration rend l'école plus gaie et agréable.

Par ailleurs, elle tient à indiquer que proxiservice s'est installé dans les locaux du périscolaire après avoir rénové les bureaux du haut de l'étage.

Delphine DELORRIER précise que l'école n'a jamais eu de nom et qu'il serait peut-être bien de la nommer.

Madame le Maire répond qu'elle avait imaginé nommer la nouvelle école, que cela peut être anticipé, qu'il faudrait prendre le temps d'y réfléchir.

Madame le Maire continue en rappelant l'ouverture durant tout l'été de « La cabine aux délices » et précise qu'est apprécié le multiservice de ce commerce.

Elle poursuit : « De plus, des tables de pique-nique ont été installées le long de la véloroute après la Ferme Nord. Cette dernière étant d'ailleurs ouverte ce week-end pour les journées du patrimoine.

La ferme nord a vocation à être dans le futur une opération grand site, le projet sera soumis à l'Etat en vue d'aller chercher le label « Grand Site de France ».

De surcroit vous avez certainement noté une sécurisation sommaire de la véloroute même si les traversées de voies ne sont pas suffisamment visibles et demeurent accidentogènes. J'ai sollicité la CUD sur le sujet.

Enfin, s'agissant de la halte ferroviaire, nous sommes en discussion avec la SNCF qui est intervenue rapidement pour préserver ce qu'il reste de la halte. Je ne peux m'épancher sur le sujet, je peux juste expliquer que cette situation est le fruit de plusieurs circonstances malheureuses. Il est toutefois à savoir que nous n'en resterons pas là, si les choses n'évoluent pas favorablement.

Pour terminer, suite au décès de Jean-Paul BELMONDO nous avons tenté de lui rendre hommage à notre manière, d'où l'exposition dans la salle Robert MERLE que vous avez sous les yeux ce soir. »

La séance est levée à 20h15.

<b>VANHILLE Florence</b>		<b>DECOSTER Johnny</b>	
<b>DEFRENNES Pascale</b>		<b>VANVINCQ Jean-Noël</b>	
<b>LEMPEREUR Béatrice</b>		<b>PRUVOST Bruno</b>	Excusé
<b>SCHOONHEERE Régis</b>		<b>DIMPRE Bruno</b>	
<b>DEVULDER Isabelle</b>		<b>POCHOLLE Fabrice</b>	
<b>DELANSAY Fabienne</b>		<b>WALLYN Thierry</b>	
<b>DELORRIER Delphine</b>		<b>LECOINTRE Mary</b>	Pouvoir à Béatrice LEMPEREUR
<b>DEBEUSSCHER Amandine</b>		<b>VERHEGGE Charles</b>	
<b>BOUCHERY Marie</b>		<b>FINANCE Vanessa</b>	
<b>FERYN David</b>			